

**Procès-verbal du Conseil Municipal du
09 avril 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 23****Présents : 16****Votants : 19***Date de Convocation du Conseil Municipal : le 27 mars 2025**La séance est ouverte à 19 heures et 04minutes par Monsieur le Maire, qui procède à l'appel nominal.*

PRESENTS : ARCACHE Roland, BROUQUI Christian, BRU Nicole, HILT Martine, JABALLAH Abder, LIAUZUN Christian, MARRE Denis, MAZOT André, MONS Pierre-Henry, MOUCHARD Marilyne, PAGÈS Agnès, QASSEMYAR Khojesta, STEVENARD Daniel, VEDOVATO Christelle, VEZINE Romain, VILGRAIN Christophe.

ABSENTS/EXCUSES : BARBÉ Delphine, DAHMANE Karim, MENDEZ Claude, MONTEIL Gérard, POINTIER Geneviève, VANDERMESSE Françoise, VOLFF Géraldine.

PROCURATIONS :

MENDEZ Claude donne procuration à MAZOT André

POINTIER Geneviève donne procuration à ARCACHE Roland

VANDERMESSE Françoise donne procuration à HILT Martine

À la demande de Monsieur le Maire le Conseil Municipal procède à l'élection du secrétaire de séance, Monsieur Christian BROUQUI est désigné à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Sans objet.

3) Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la part communale de la fiscalité locale et de les maintenir à hauteur de ceux de 2023 ET 2024, à savoir :

Catégorie	Taux 2025
Taxe foncière propriétés bâties	45,10 %
Taxe foncière propriétés non bâties	193,82 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants	10,69%

Monsieur Denis Marre ajoute que les taux communaux n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Il détaille également la composition du taux proposé de 45,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui se décompose comme suit :

- 21,60 % correspondant à l'ancien taux communal historique, voté chaque année par la commune,
- 23,50 % représentant l'ancienne part départementale, transférée à la commune dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2021.

Il rappelle également que, compte tenu des valeurs locatives cadastrales plus élevées que la moyenne départementale, la commune contribue au mécanisme de solidarité nationale, à travers la péréquation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De maintenir les taux de la part de la fiscalité locale comme préalablement précisé.

4) Budget primitif 2025 du Budget Principal

Monsieur Roland Arcache, 1^{er} adjoint, fait état de l'annexe n°2 relatif aux propositions budgétaires 2025 concernant le budget principal.

La présentation du budget primitif 2025 par Monsieur Roland Arcache donne lieu aux échanges suivants :

Section de fonctionnement - Recettes et dépenses

Approche budgétaire prudente

Préalablement à la présentation détaillée des dépenses du budget principal, Monsieur Arcache rappelle la volonté municipale d'établir des prévisions budgétaires prudentes, notamment concernant les dépenses de fonctionnement.

À 19h37, Madame Agnès Pagès, Conseillère Déléguée en charge des festivités, rejoint l'assemblée, portant le nombre de conseillers présents à seize.

Autres charges de gestion courante (chapitre 065)

Monsieur Abder Jaballah sollicite des précisions concernant la catégorie « Divers » du chapitre 065.

Monsieur Roland Arcache détaille que cette sous-catégorie comprend les subventions au profit d'organisme privée d'intérêt générale, notamment celles destinées au SDAIL, à l'AMF, au SIFA et aux diverses associations, ainsi que la cotisation obligatoire relative aux enfants pradinois scolarisés dans des établissements situés hors commune.

Madame Martine Hilt, élue en charge du lien social et de l'intergénérationnel, s'enquiert de la réciprocité du dispositif : les enfants non pradinois scolarisés dans nos écoles sont-ils financés par leurs communes de résidence ?

Monsieur le Maire confirme la réciprocité de la procédure dans le cadre du dispositif ULIS, cette affectation étant imposée par la réglementation.

Financement et remboursements

Préalablement à la présentation de l'épargne brute, Monsieur le Maire précise que le financement de la TVA et des aides présente toujours un décalage temporel. Ce phénomène, vérifié lors du premier mandat, se reproduira dans les années à venir, bien que dans des proportions moindres compte tenu des taux applicables. Il souligne l'importance du remboursement de la TVA relatif au projet structurant en cours, qui sera perçu avec un décalage de deux ans après paiement.

Monsieur le Maire rappelle, conformément au vote du conseil municipal précédent, que la commune bénéficie de l'ajout de l'excédent d'investissement et de fonctionnement des budgets annexes clôturés de l'eau et de l'assainissement, représentant un montant cumulé d'environ 300 000 €.

Dotations de l'État

Au terme de la présentation de la section fonctionnement, Monsieur Denis Marre souligne que la dotation globale de fonctionnement versée est en baisse, cette diminution étant liée à la faible appréciation de notre taux d'imposition.

Section d'investissement

Subventions d'investissement

Concernant le montant des subventions d'investissement sollicitées, Monsieur Pierre-Henri Mons s'enquiert de savoir si les sommes présentées sont acquises ou prévisionnelles.

Monsieur Roland Arcache précise que seules les subventions ayant fait l'objet d'une notification officielle ont été inscrites au budget.

Décalage temporel des subventions

Monsieur le Maire profite de cette question pour expliquer le principe de décalage entre le dépôt des demandes de subventions et leur versement. La notification concernant la RD8 date de 2018. Actuellement, au niveau départemental, 30 millions d'euros de demandes DETR sont en attente pour seulement 10 millions d'octroi, ce qui impose un système de priorités.

La seconde subvention importante concerne les travaux de l'école Daniel Roques, liée au plan de relance de 2020-2021. L'ensemble de ces subventions s'échelonne sur cinq ans.

La contribution départementale pour la bande de roulement découle de l'accord de 2018 relatif à l'enfouissement des réseaux et à l'aménagement de la voirie communale. Parmi les demandes les plus récentes figure notamment le FAST obtenu pour le city stade.

Équipements de sécurité

Monsieur Brouqui s'enquiert de l'emplacement de la bâche incendie inscrite au budget.

Monsieur Roland Arcache précise que cette infrastructure sera implantée au lieu-dit de Cazes et que la dépense figure également au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Stratégie d'investissement et perspectives

Autofinancement et capacité d'investissement

À la suite de la présentation des projets structurants, Monsieur le Maire précise que cette partie du programme d'investissement est autofinancée par la commune (1,3 million d'euros de fonctionnement), constituant un résultat inespéré. Il prévoit qu'en fin de mandat, l'endettement sera maintenu à un niveau inférieur, principalement grâce aux excédents dégagés pour l'investissement, aux excédents des budgets eau et assainissement, et dans une moindre mesure, aux nouvelles constructions qui commencent à contribuer fiscalement.

Évolution sociologique et urbanisme

Monsieur le Maire fait une parenthèse sur la politique de construction communale et partage les résultats d'une étude sociologique sur les évolutions de la demande en termes de logement.

Les demandes de logements reçues à l'échelle départementale se répartissent comme suit :

- 58% de personnes seules
- 23% de familles monoparentales
- Environ 11% de couples avec enfants
- Environ 11% de couples sans enfant

Ces données révélatrices expliquent pourquoi les demandeurs s'orientent davantage vers des appartements plutôt que vers des maisons individuelles. Cette évolution sociologique nous conduit inévitablement à repenser notre vision du développement communal et à adapter nos politiques aux nouveaux modes de vie.

Préservation du matériel communal

Concernant les immobilisations présentées, Monsieur le Maire souligne que malgré l'importance du programme d'investissement structurant, la commune a réussi à préserver et optimiser le matériel et l'outillage essentiels aux services communaux.

Projet TICOU et anticipation

Monsieur le Maire revient sur le projet TICOU, notamment l'aménagement à prévoir pour réaliser la voirie du cimetière jusqu'à la zone du Camp de Dablang. Ces terrains sont soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui impose les voies de circulation. Il convient donc de suivre les mouvements fonciers afin d'anticiper et prévoir les futurs travaux de voirie que devra réaliser la commune dès qu'un projet sera engagé par un constructeur.

Vision stratégique

Monsieur le Maire présente une vue d'ensemble de la stratégie d'investissement à venir. Malgré plusieurs projets d'investissement en cours et de nouveaux projets à venir, le budget d'investissement annuel pourra rester stable. Cette stabilité est rendue possible grâce à l'arrivée à échéance de certains remboursements d'emprunts sur 2027/2028, libérant une capacité de financement équivalente aux nouveaux besoins. Cet équilibre permet de poursuivre cette trajectoire d'investissement.

Bilan de la trajectoire d'investissement

Au terme de la présentation de la section d'investissement, Monsieur le Maire précise qu'il a été exposé la totalité de la trajectoire des investissements en cours, donnant ainsi la perspective jusqu'à la fin du mandat. Le montant du capital restant dû sur les emprunts sera maintenu à celui du début de mandat, complété par le financement de la TVA et des subventions, certes réduites par rapport au dernier mandat qui avait bénéficié de financements importants pour la réalisation de la salle festive et culturelle.

Contexte économique et accès à la propriété

Un point important à considérer dans la stratégie à adopter : malgré la volonté de certaines personnes de faire construire, il est aujourd'hui difficile de trouver le financement nécessaire, principalement pour les jeunes actifs. L'accès à la propriété se complique en raison des taux d'intérêt fluctuants et élevés, de la frilosité des banques à prêter aux particuliers mais également de l'évolution de la vision des nouvelles générations face au logement et à la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec les abstentions de Mme Christelle Vedovato, M. Christian Liauzun et M. Christian Brouqui, décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal tel que détaillé ci-après :
 - Par chapitre globalisé, en section de fonctionnement, tel que :

DÉPENSES		
CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	861 525,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 032 510,00
014	Atténuations de produit	226 944,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000,00
65	Autres charges de gestion courante	419 965,00
66	Charges financières	67 500,00
67	Charges exceptionnelles	/
68	Dotations aux amortissements et provisions	119 789,33
REPORTS	Reports au chap 011	4 008,45
TOTAL		3 902 241,78

RECETTES		
CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT (€)
002	Résultat reporté	300 000,78
013	Atténuations des charges	155 260,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 745,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	459 500,00
73	Impôts et taxes	2 475 693,00
74	Dotations et participations	439 703,00
75	Autres produits de gestion courante	43 710,00
76	Produits financier	2 630,00
77	Produits exceptionnels	/
TOTAL		3 902 241,78

- Par chapitre globalisé, en section d'investissement, tel que :

DÉPENSES		
CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT (€)
001	Excédent reporté	/
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 745,00
041	Opérations patrimoniales	77 699,00
13	Subventions d'investissement	13 461,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 400,00
21	Immobilisations corporelles	220 812,00
OPÉRATIONS		
981	Travaux de voirie	2 369 917,00
989	Aménagement voie viab. 2 lots Lieudit TICOU	4 775,00
991	Rénovation écoles	946 923,10
Reports	Reports opérations	111 398,44
Reports	Reports au chapitre 21	99 989,04
TOTAL		4 031 119,58

RECETTES		
CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT (€)
001	Excédent reporté	849 684,12
024	Produit de cession d'immobilisations	46 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00
041	Opérations patrimoniales	77 699,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	401 914,00
13	Subventions d'investissement	1 276 706,00
16	Emprunt et dette assimilées	779 016,46
27	Autres immobilisations financières	8 758,00
OPÉRATIONS		
991	Rénovation écoles	421 342,00
TOTAL		4 031 119,58

- D'adopter les opérations de programme en dépense et recette d'investissement pour les projets suivants :

DÉPENSES		
N° PROGRAMME	INTITULÉ	MONTANT (€)
981	Travaux de voirie	2 369 917,00
989	Aménagement voie viab. 2 lots Liteudit TICOU	4 775,00
991	Rénovation écoles	946 923,10
Reports	Report opé 981	74 249,83
Reports	Report opé 991	37 148,61

RECETTES		
N° PROGRAMME	INTITULÉ	MONTANT (€)
991	Rénovation écoles	421 342,00

- De déléguer au Maire, la possibilité de réaliser des virements de crédit entre chapitre dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
Cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel.

5) Mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement 2025

Monsieur Roland Arcache présente le contexte juridique en faisant mention des articles R2311-9 ET L 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

L'élu rappelle que lors séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024, il a été validé la création d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (APCP) pour les projets d'investissements important de notre commune.

Ces autorisations sont essentielles pour le bon suivi et la gestion des projets pluriannuels, permettant de planifier les dépenses et de garantir leur couverture financière sur plusieurs années.

Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de ces APCP en tenant compte de l'intégration des restes à réaliser 2024 et des réajustements des crédits de paiement.

Pour faciliter la prise de décision par le Conseil Municipal, il est proposé de valider la mise à jour des APCP telle qu'elle est détaillée dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente les ajustements à réaliser en fonction des éléments précités, et constitue la base de la proposition de mise à jour.

Monsieur le Maire souligne que l'adoption de cette délibération confèrera à la municipalité une plus grande sérénité face aux aléas budgétaires éventuels, garantissant ainsi la pleine réalisation des projets conformément aux prévisions établies.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De mettre à jour les autorisations de programme et de crédit de paiement comme détaillée ci-après :

LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT AP	RÉALISATION CUMULÉES AU 01/01/2025	CP OUVERTS AU TITRE DE 2025	REPORTS DE CRÉDITS 2024 SUR 2025	TOTAL CP
Réhabilitation Daniel Roques	1 010 703,00	26 631,65	434 403,74	549 667,61	984 071,35
RD8	2 530 776,00	86 609,16	1 784 388,00	659 778,84	2 444 166,84
TOTAL	3 541 479,00	113 240,81	2 218 791,74	1 209 446,45	3 428 238,19

6) Budget primitif 2025 du Budget Annexe Énergie

Monsieur Roland Arcache fait état de l'annexe n°2 relatif aux propositions budgétaires 2025 concernant le budget annexe énergie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget énergie tel que détaillé ci-après :

- Par chapitre globalisé, en section de fonctionnement, tel que :

CHAPITRE 011	Charges à caractères générales	3000.00
CHAPITRE 66	Charges Financières	620.00
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	5 209.14
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 539,00
REPORTS		0.00

TOTAL 11 368,14

RECETTES	CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT
	CHAPITRE 002	Résultat reporté	6 418.14
	CHAPITRE 70	Produits de services, du domaine	4 950.00

TOTAL 11 368.14

- Par chapitre globalisé, en section d'investissement, tel que :

DEPENSES	CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT
	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes	2 158.00
	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	17 168.76

TOTAL 19 326.76

RECETTES	CHAPITRE	OBJET CHAPITRE	MONTANT
	CHAPITRE 001	Excédent reporté	16 787.76
	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 539,00

TOTAL 19 326,76

7) Autorisation donnée au Maire de procéder à l'aliénation d'une propriété communale dépendant du domaine privé de la commune

Monsieur Christophe Vilgrain fait mention de la délibération n°DC-20231205-31 en date du 5 décembre 2023, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation de la parcelle AC 242 située aux abords du cimetière de Labéraudie, d'une contenance totale de 706 m², au prix de 46 000 € et au profit de Madame Patricia BERRY.

Il est rappelé que la parcelle AC 242 résulte de la division de la parcelle mère AC 241 d'une superficie de 1 476 m² qui a été acquise dans le cadre de l'aménagement de la voirie communale desservant le futur projet « Camp Dablang ».

Pour des raisons personnelles l'intéressée n'a pas été en mesure de procéder à l'acquisition et ainsi la vente n'a pu aboutir.

Le bien restant vacant, Monsieur Habib Bendouma a été alors le premier à formuler une nouvelle proposition d'achat, respectant les conditions initialement prévues.

La présente demande d'approbation du nouvel acquéreur est conforme à l'avis du domaine en date du 9 mars 2022 et de sa demande de renouvellement en date du 23 janvier 2024.

L' élu souligne que la future cession respectera l'intégralité des conditions fixées dans la délibération n°DC-20231205-31 du 5 décembre 2023, adoptée à l'unanimité, et mentionnée ci-avant.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain résulte initialement d'une acquisition auprès de la famille Vidalenc, réalisée en vue de plusieurs aménagements :

- La création de la voirie desservant le futur projet du Camp de Dablang,
- L'aménagement et agrandissement de l'accès et création de places de parking aux abords du cimetière de Labéraudie.

Questions relatives à la voirie du Camp de Dablang

Sens de circulation

Monsieur Liauzun s'enquiert de savoir si la voirie précitée, relative au projet Camp de Dablang, est envisagée uniquement à sens unique.

Monsieur le Maire précise que la rue est prévue en sens unique. Néanmoins, il indique que la commune a conservé une bande de terrain de 7 mètres au nord du cimetière de Labéraudie, ce que M. Vilgrain confirme comme étant suffisant afin de permettre une circulation dans les deux sens si nécessaire. En effet, cette prévision d'aménagement reste flexible et pourra être modifiée selon les besoins futurs.

Dimensionnement et adaptabilité

Monsieur Brouqui s'interroge sur l'anticipation et l'adaptabilité des infrastructures routières qui deviendront nécessaires en fonction du nombre de logements prévus dans l'OAP Camp de Dablang.

Monsieur le Maire détaille les projets de voirie : deux axes principaux sont prévus pour desservir environ 45 à 50 maisons individuelles et deux immeubles collectifs, sous réserve de vérification des termes exacts de l'OAP. Il précise également que 80% du projet concerne des maisons individuelles,

mais que la demande évolue vers des logements plus petits en raison de l'évolution de la composition des familles (augmentation des familles monoparentales et des personnes seules).

Caractère évolutif de l'OAP

Monsieur Stévenard ajoute qu'éventuellement un troisième accès pourra être envisagé par l'emplacement réservé n° ER-PRA08. Il précise également que, par définition, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation ne constitue qu'un objectif directionnel et demeure donc prévisionnelle. Elle peut ainsi être modifiée, tant concernant les aménagements qu'en fonction de l'évolution du marché immobilier et des mutations sociologiques.

Information complémentaire - Chemin des Combettes

Monsieur le Maire profite de cette discussion relative à la voirie pour informer le Conseil Municipal de la signature effective de l'acquisition d'une bande de terrain située Chemin des Combettes. Cette acquisition permettra d'élargir et d'optimiser la circulation sur cette portion actuellement étroite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la cession de la parcelle AC 241 d'une superficie de 706 m² au prix de 46 000€ soit environs 65€/m², au nouvel acquéreur,
- D'acter que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches administratives publiques et privées utiles et à signer tout acte sous seing privé et acte définitif nécessaire,
- D'autoriser, en cas d'empêchement de Monsieur Le Maire, Monsieur Roland Arcache à le remplacer pour la signature des actes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de Séance



Christian BROUQUI

Le Maire



Denis MARRE